qu'il m'a fasché. Cela dit, il se teut. Le Pere tascha de les reconcilier, en fin ce Capitaine fortant, tint ce discours à ses gens. Mes nepueux, ne tirez aucune vengeance de l'iniure qui m'a esté faicte, c'est assez que la terre ait tremblé du coup qui m'a esté donné, ne la renuersez point par vostre colere. Quelque temps apres, cét homme fuperbe au possible estant guery, & voyant que les François vouloient tirer quelque fatisfaction du Sauuage qui auoit mis l'an paffé la corde au col du Pere Hierofme Lallemant; cét homme rehaussant sa voix, harangua en cette sorte: Ie m'estonne que ceux qui font estat de prier Dieu, & qu'ils [160] difent qu'il faut pardonner les offences, puisque Dieu les pardonne, vueillent tirer vengeance d'vne iniure qu'on leur a fait il y a desia long temps, on cognoist affez qui ie fuis, on fçait bien que c'est moy qui tient la terre affermie de mes bras, & cependant ayant receu il n'y a pas long temps vn coup qui me pensa diuiser la teste en deux pieces, ie ne m'esmeu point, ie ne conçeu aucun desir de vengeance, pourquoy n'imiterez-vous pas cet exemple? Que si le loup eut fait fortir mon ame de fon corps, ma bouche eut prononcé ces dernieres paroles. Mes nepueux, ne troublez point la terre à l'occasion de vostre oncle qui l'a tousiours maintenuë: ie dy dauantage, si i'eusse fenty la terre ébranlée, ie ma fusse efforcé de l'arrester, & de la mettre en son repos, auec les deux bras de mon ame; & si ie n'eusse peu en venir à bout, ie me fusse escrié tout est perdu, le monde est renuersé. Ie ne me mesle plus d'affaires, ie me suis acquitté de mon deuoir, i'ay pardonné l'iniure qu'on m'a faite, i'ay donné confeil, on n'a pas voulu estre fage, la faute n'est point de mon costé. Voila, disoit cét